

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Département de
VAUCLUSE

N°2025/DEC/098

Arrondissement
de CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la capture des animaux errants sur la commune de Camaret-sur-Aigues du 01/01 au 31/12/2026,

DECIDE

Article 1 : de confier à la société « Cat et Chris », sise 684, route de Saint Rémy à PLAN D'ORGON (13750), la capture et la prise en charge des animaux errants, blessés ou décédés conformément à la liste mentionnée à l'article 2 du contrat se référant à cette prestation ainsi que les campagnes de stérilisation de chats sans maître. Les opérations concernées seront facturées mensuellement. Chaque facture devra mentionner le détail des interventions effectuées conformément aux tarifs mentionnés dans le contrat.

Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et le service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le : 
Et/ou sa publication le : 

Camaret-sur-Aigues, le 16 octobre 2025

Philippe de BEAUREGARD
Maire



